

François CAZENEUVE
(ou CAZENOVE, CAZENAVE)
Séjour d'un Gersois aux Antilles

Philippe Clerc (août 2025)

François CAZENEUVE, chirurgien juré ¹, est né à Terraube, un petit village du Gers, vers 1719, d'après son âge de 78 ans indiqué lors de son décès en 1797.

Son père, Arnaud CAZENEUVE, était également maître chirurgien à Terraube. Il est décédé à Lectoure (Gers) le 2 septembre 1779, âgé de 75 ans environ. Il avait épousé Louise JOLLY.

Ce couple eut 2 fils, François et Benoît, et 2 filles, Bertrande et Jeanne ², mais je n'ai pas pu retrouver de traces de ces dernières dans les registres paroissiaux de Lectoure (Gers).

François CAZENEUVE décida de migrer un temps à **la Grenade**. Une fois arrivé à destination, il épousa en premières noces en 1752, à l'Anse Goyave, Jeanne Marie AUBERT, la fille d'un planteur de l'île, avec laquelle il eut 3 enfants tous nés à la Grenade : Magdeleine née vers 1754, Rose née probablement vers 1756 et Pierre né vers 1758.

Au sujet de cette Jeanne AUBERT, il ne m'a pas été possible de connaître sa parenté ni l'origine métropolitaine de sa famille.

Toutefois certains porteurs du patronyme AUBERT existaient à la Grenade mais sans pouvoir établir de lien avec Jeanne AUBERT :

- Jean Philippe AUBERT : originaire de l'Isle de **la Grenade**, demeurant en la ville de Honfleur, paroisse Sainte Catherine, quartier Saint Nicolas, fils unique et légitime du Sieur Jean Philippe AUBERT et de Martonne MERCIER, tous deux décédés en l'Isle de la Grenade, lequel Jean Philippe AUBERT fait pour son procureur général le sieur BRIÈRE du Fort Saint-Pierre de la Martinique. A Honfleur le 4 juillet 1766 ³.

¹ Chirurgiens jurés, titre qu'on donnait aux chirurgiens, à cause du serment qu'ils prêtaient entre les mains du magistrat. Médecins jurés, médecins qui étaient établis dans les villes pour faire en justice les rapports.

² Registres notariés du Gers.

³ Maître Etienne Gervais DUFER (ou DUSER), notaire du tabellionage royal et du bailliage de Honfleur (Calvados), procuration établie le 4 juillet 1766 et donnée par Jean Philippe AUBERT, natif de Grenade, à Jacques BRIÈRE, fils de Michel BRIÈRE.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- Jean Baptiste Philippe AUBERT : né vers 1745, dit originaire de l'île de **Saint Vincent**, fils de Jean Philippe AUBERT et de Marthe MERCIER ⁴. Il pourrait bien s'agir du même Jean Philippe AUBERT cité auparavant.
- Nicolas AUBERT : marié à Falege (île de **la Grenade**) en 1613 avec Françoise BLONDEL ⁵. La localité de Falege (paroisse Saint-Georges de la Grenade) est à proximité des localités de Ballast Ground et de Ka-Fe Beau.
- Pierre AUBERT : décédé à **la Grenade** le 4 octobre 1785.

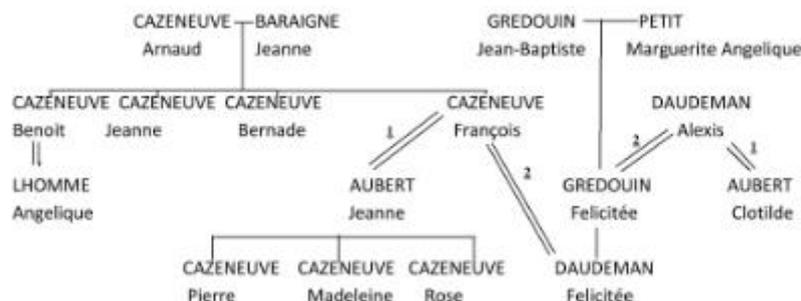
Après le décès de son épouse Jeanne AUBERT, vers 1760, François CAZENEUVE décida, vers la fin du mois d'avril 1764, d'envoyer en France ses 3 enfants, Pierre, Rose et Marie Magdeleine, en les confiant à une cousine, Rose Rosalie DESCOMPS née GERVAIS, épouse d'un chirurgien comme lui, laquelle devait se rendre en France prochainement pour rejoindre Terraube (Gers) ⁶.

A la différence de Pierre CAZENEUVE dont j'ai pu retracer le parcours, sa sœur Marie Magdeleine connut malheureusement un destin plus funeste puisqu'elle décéda à Lectoure le 20 mai 1770, âgée à peine de 16 ans. Quant à Rose, son décès n'a pas été retrouvé, peut-être est-elle morte durant le voyage à destination de la France ?

Une fois ses enfants pris en charge dans le Gers, François CAZENEUVE se remaria le 24 décembre 1765 à la Grenade avec Félicité DAUDEMANN, fille d'Alexis DAUDEMANN, une jeune créole de 17 ans à peine alors que François CAZENEUVE avait une trentaine d'années de plus qu'elle !

Il faut expliquer qu'Alexis DAUDEMANN avait épousé en premières noces Clotilde AUBERT, sœur de Jeanne AUBERT, la première épouse de François CAZENEUVE, mais ensuite Alexis DAUDEMANN s'était remarié avec Félicité GREDOUIN laquelle lui avait donné une fille, cette Félicité DAUDEMANN qui devint plus tard la seconde épouse de François CAZENEUVE.

Si on jette un œil sur le petit tableau ci-dessous, on peut imaginer les problèmes qui se posèrent plus tard pour régler les affaires de famille lors des diverses successions :



⁴ Annick Davis : GHC Nouvelle série n° 33, 1^{er} trimestre 2019.

⁵ FILAE, Mannic-Ged, arbre de Chantal, G709.

⁶ Registres notariés de la Grenade (Mormons, LDS).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Tableau des inter-alliances avec la famille CAZENEUVE

En juillet 1766, François CAZENEUVE décida de rentrer en France avec sa jeune épouse Félicité, laissant à la Grenade une plantation-habitation acquise en 1765 pour moitié avec son beau-père Alexis DAUDEMAM lequel lui en céda plus tard sa moitié comme dot lors du mariage de François avec Félicité.

François CAZENEUVE et son épouse s'installèrent dans un premier temps à Terraube où fut baptisée leur fille Félicité Bertrande, le 22 juin 1774, mais un peu plus tard le couple migra à Lectoure.

François CAZENEUVE acheta à un certain Jean DESPIAU de PUYSEGUR la propriété de Barrast⁷ d'environ 60 hectares située à une huitaine de kilomètres de Lectoure et qui se composait d'un château plutôt en mauvais état mais fort attractif à condition de pouvoir le restaurer.

Cette information permet de comprendre pourquoi François CAZENEUVE et son fils Pierre ajoutèrent plus tard le nom BARRAST à celui de CAZENEUVE dans divers actes d'état civils ou notariés.

C'est dans cette paroisse de Lectoure que Félicité CAZENEUVE, née DAUDEMAM, décéda, âgée d'une trentaine d'années seulement, le 4 juillet 1779. Plus tard leur fille Félicité Bertrande épousa un certain Dominique DURIEU, le 8 octobre 1793⁸, également à Lectoure. François CAZENEUVE demeura dans le Gers jusqu'à son décès le 13 janvier 1797 dans cette même paroisse de Lectoure. Sa fille Félicité Bertrande, alors veuve de Dominique DURIEU, décéda le 26 septembre 1848. Cela permet de dire qu'il n'y eut pas de descendance mâle CAZENEUVE issue de cette branche.

François CAZENEUVE avait un frère, Benoît CAZENEUVE, également chirurgien, présent à **la Grenade** dès 1766. Il y avait épousé Angélique L'HOMME, peut être issue de la famille de Maître L'HOMME, notaire à la Grenade en poste vers 1730. Angélique L'HOMME était mineure et orpheline lors de son mariage avec Benoît CAZENEUVE en 1768 à la Grenade. Leur contrat de mariage, établi le 3 février 1768 à la Grenade, précise qu'elle était la fille de feu Gilles Jean L'HOMME, capitaine de milice, et de feu Marie MICHEL, lesquels père et mère résidaient de leur vivant à Charlotte dans le quartier de St John, antérieurement quartier du Goyave de la Grenade.

Le contrat de mariage indique que Angélique était assistée de Jean Baptiste PETIT DEMARAI, un oncle du côté maternel, et de Jean VIGES, un cousin germain, avec son épouse Anne HOLAN (ou MOLAN), qui étaient ses seuls parents habitant l'île.

Furent également présent les deux planteurs et propriétaires fonciers de Saint-Jean : Pierre DEMOUY-DESBORDES et Pierre THUILLIER. Ce dernier avait épousé en 1748 Catherine GREDOUIN.

⁷ Généalogie Gasconne Gersoise : numéro 66, juin 2009, p. 19-26, J.-P. Dauchy.

⁸ *Ibid.*

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

L'Inventaire après décès (I.A.D.) de Gilles Jean LHOMME établi le 18 mai 1767 fut réouvert le 8 août 1768 à la Grenade, probablement juste après le mariage de sa fille Angélique pour repréciser sa succession en tant qu'épouse.

Il y est indiqué qu'elle avait hérité d'une partie de sa sœur, Marie Madeleine LHOMME, de son père ainsi que de sa défunte grand-mère maternelle Marie Jeanne POUCHOT (?), en référence de son I.A.D. daté des 26 et 27 avril 1763.

Le couple Gilles Jean L'HOMME et Marie MICHEL eut au moins 3 filles :

- Angélique L'HOMME (épouse de Benoît CAZENEUVE ou CAZENAVE)
- Marie Madeleine LHOMME (qui décéda avant mai 1767)
- Marie Jeanne L'HOMME (épouse de Jean Baptiste LAFAYE).

Par la suite, j'ai relevé par 3 fois la présence à la Grenade du couple Benoît CAZENEUVE - Angélique LHOMME :

- le 7 octobre 1773 : Angélique L'HOMME en qualité de légataire universelle de Marie Perrine GALLARD lors de la vente d'une habitation caféière du quartier de Saint-Jacques de la Grenade.
- le 26 mars 1780 : Angélique L'HOMME-CAZENAVE est présente en qualité de marraine au baptême de Jean Gabriel PERNELLE, fils de Gabriel PERNELLE maître chirurgien en la paroisse Saint-Pierre de L'Anse Goyave de la Grenade.
- en 1781 : présence du couple L'HOMME-CAZENAVE en qualité de parrain et marraine au baptême d'une petite « *mestive* » nommée Anne, dite fille d'une mulâtresse libre.

Une fois revenu en France, François CAZENEUVE voulut vendre toute sa part de son habitation « Vincennes » à la Grenade mais, devant le peu d'acquéreurs, il décida alors de faire appel à son frère Benoît, resté sur place, en lui en confiant la gérance par acte notarié.

L'exploitation resta déficitaire de 1766 à 1771 au point que François CAZENEUVE décida alors de vendre cette habitation, vente qui eut lieu en 1772.

Cependant la totalité du règlement de la vente ne fut pas complètement perçue, aussi, au bout d'un certain temps, trouvant que ce délai avait assez duré, François CAZENEUVE décida de confier à son fils Pierre la mission de se rendre à la Grenade afin d'y régler toutes les affaires familiales en attente.

Ainsi Pierre CAZENEUVE, âgé de 54 ans et avocat de son état, partit de Bordeaux le 23 avril 1784 pour la Grenade sur le navire « l'Heureux » du capitaine CONTE, avec les tâches suivantes confiées par son père :

- inventorier puis liquider la part des biens qui leur revenaient de leur mère née Jeanne AUBERT et qui avaient été vendus sans droit par son beau-père Alexis DAUDEMAM à Messieurs SIMON et HANKEY de Londres.
- représenter sa sœur consanguine Félicité DAUDEMAM, elle-même héritière de son grand-père Alexis DAUDEMAM et de sa grand-mère née GREDOUIN.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- régler les comptes avec les héritiers de Benoît CAZENEUVE et notamment obtenir le paiement de deux traites qui avaient été remises au dit Benoît.
- recevoir des héritiers d'Alexis DAUDEMANN la somme de 2 550 livres que celui-ci devait à son gendre François CAZENEUVE et à sa femme Félicité.
- obtenir de sa cousine Frances DAUDEMANN, épouse DERT, installée à Trinidad, des papiers pour le règlement d'affaires restée en suspens.

Que devinrent Benoît et François CAZENEUVE ?

Un document d'archive détenu par la « **British Library** » de Londres⁹ indique formellement qu'un François et un Benoît CAZENEUVE firent partie des Français capturés par les Anglais puis déclarés coupables de rébellion et trahison envers le gouverneur de la Grenade et que ces prisonniers furent pour la plupart exécutés en mars 1797¹⁰.

REF ³	FIRST NAMES	SURNAME	DATE TRIED	VERDICT	DATE EXECUTED	IMAGE REF
P044-010	Benoit	Cazeneuve	Jul 21	Guilty	Not known	037
P044-014	F---- (Francois) ⁷	Cazeneuve	June 30	Guilty	July 9	027

(Wednesday 1st March 1797)

Or ces deux personnes ne peuvent pas être les François et Benoît CAZENEUVE évoqués dans cet article, en effet :

-Concernant François CAZENEUVE : il ne quitta pas le Gers après son retour de la Grenade en 1766 et il y décéda le 13 janvier 1797, à Lectoure.

-Concernant Benoît CAZENEUVE : le 1^{er} avril 1784, le Sieur François PHILIPPE était le tuteur légal des enfants mineurs de feu Benoît CAZENEUVE et feu Angélique LHOMME. Un acte notarié établi le 17 avril 1784 à la Grenade indique que Benoît était déjà décédé, à la Grenade, avant le mois d'avril 1784, et qu'il avait eu de son épouse Angélique L'HOMME des enfants, sans mention de leurs prénoms. En conséquence, on pourrait se demander si ces deux CAZENEUVE Benoît et François, fusillés par les Anglais en mars 1797 à la Grenade, ne seraient pas des fils du couple Benoît CAZENEUVE - Angélique L'HOMME ?

Quid de la branche mâle de Pierre CAZENEUVE ?

Pierre CAZENEUVE, le fils de François, quitta la Grenade pour la Martinique où il resta au moins jusqu'en 1790, année des premiers troubles révolutionnaires dans l'île. Ensuite il rejoignit le Gers, où il se maria avec Thérèse Victoire DARRIBAU le 12 février 1793, à Lectoure, avec contrat de mariage passé devant M^e COMIN, notaire

⁹ British Library (French traitors March 1797, Grenada).

¹⁰ *Ibid.*

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

à Lectoure, tandis que François CAZENEUVE, le père de Pierre, décédait le 13 janvier 1797 à Lectoure, âgé de 78 ans.

Le couple Pierre CAZENEUVE - Françoise DARRIBEAU s'installa à Laroque, à une dizaine de kilomètres de Lectoure. Ils eurent une première fille, Jeanne Félicité CAZENOVE, née à Lectoure le 6 avril 1799 ¹¹ (17 germinal an VII) qui épousa Pierre Marie LOUBERT le 18 août 1824 à Terraube. Puis une deuxième fille, Félicité CAZENEUVE, baptisée le 3 mars 1807, également à Lectoure.

Ainsi, comme pour son père François, il n'y eut pas de descendance mâle CAZENEUVE issue de Pierre, ce dernier étant décédé le 26 mai 1835 à Terraube-Larroque, âgé de 77 ans.

Sources principales

Registres paroissiaux et notariés de la Grenade

M^e Blaise Comin (Gers) : procuration établie le 4 mai 1771 et transmise le 8 juin 1772 à la Grenade (Film 1563515, item 5 folio 71)

Registres paroissiaux et notariés du Gers

M^e Blaise Comin : contrat de mariage de Pierre CAZENOVE et Françoise Victoire DARRIBAU le 30 janvier 1793 à Lectoure (Gers)

M^e Lamarque, notaire public à Lectoure :

Contrat du 18 avril 1764 à Lectoure et collationné par son confrère M^e Cazeneuve, transmise à Saint-Pierre de l'Anse Goyave, Grenade.

Par devant lui, le 28 prairial an V (16/06/1797), subrogation de Pierre CAZENEUVE pour Félicité Bertrande.

Goulard de Saint-Michel Jean Jacques, juge à Lectoure : procuration (avec les alliances familiales) donnée par François CAZENEUVE à son fils Pierre le 17 juillet 1784 à Lectoure (Gers) pour aller s'occuper de la gestion de ses biens situés à la Grenade au quartier Saint-Jean. Document transmis à la Grenade le 1^{er} juillet 1766 à M^e LABAT notaire royal. Concerne les nommés :

Pierre THUILLIER époux de feu dame Catherine GREDOUIN,

Jean-Baptiste GREDOUIN époux de feu dame Marguerite Angélique PETIT par contrat du 19 février 1748,

Marie Françoise FOUSSAT,

dame Félicité Bertrande DAUDEMANT,

François CAZENEUVE et son épouse Félicité DAUDEMANT

Déclaration de succession à Auch le 1^{er} avril 1835 concernant Pierre CAZENOVE.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

¹¹ Généalogie Gasconne Gersoise : numéro 66, juin 2009, p. 19-26, J.-P. Dauchy.